

LA DURÉE DE GARANTIE, À COMPTER DU JOUR DE L'ACHAT, EST DE 2 ANS.

Cette garantie de fabrication porte sur les meubles correctement installés, utilisés et entretenus par l'acheteur. Déterminant sont également les notices d'entretien spécifiques.

Sont exclus de la garantie : les dégâts provoqués par des utilisations inadéquates, par des accidents ou catastrophes, par les animaux domestiques, par la négligence des instructions données dans le présent certificat, par des détériorations volontaires, par des traitements effectués par des personnes incompetentes, par des transports ou chutes, par des salissures, par des produits de nettoyage inadaptés, par des objets pointus ou coupants abimant les matériaux (revêtements, bois etc...).

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ENSEMBLE DES GARANTIES DE ALKI :

- ALKI donne une garantie complète sur tous les modèles pendant les 2 premières années.
- S'il peut être remédié à un défaut constaté, la réparation sera effectuée sans frais pour l'acheteur dans le délai des 2 ans de garantie.
- S'il ne peut être remédié au défaut ou si la réparation s'avère trop coûteuse, l'objet sous garantie sera échangé. Si le modèle n'est plus disponible, l'objet incriminé sera remplacé dans la mesure du possible par un objet équivalent. L'échange est effectué sans frais pendant les 2 ans de garantie.
- ALKI s'engage à effectuer les réparations sous garantie dans les meilleurs délais.
- La décision de réparation ou d'échange appartient à ALKI seul.
- Les réparations ou échanges ne donnent pas lieu à prolongation du délai de garantie.

Peio UHALDE
P.D.G

